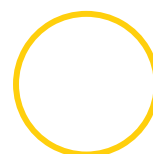
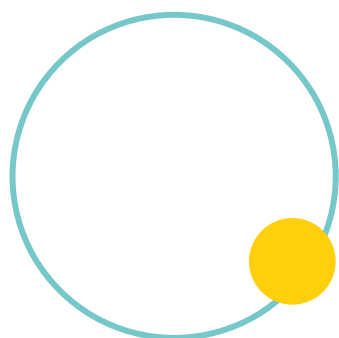




LES PETITS  
CHAPERONS  
ROUGES




**Votre guide**  
**d'accompagnement**  
Pour vous inscrire en crèche

2025



# Les Petits Chaperons Rouges : votre partenaire parentalité !

Soucieux de vous accompagner dans votre équilibre de vie professionnelle / personnelle, et pour une parentalité en toute sérénité, votre employeur s'associe avec Les Petits Chaperons Rouges.



Des places en  
crèche sont  
réservées pour  
vos enfants de  
10 semaines à 4  
ans !

À travers ce guide, nous répondons à toutes les questions que vous vous posez :

- Qui sommes-nous ?
- Pourquoi privilégier la crèche ?
- Comment ça fonctionne ?
- Quels sont les avantages chez Les Petits Chaperons Rouges ?
- Quel est le reste à charge d'une place en crèche ?

Nous nous occupons de tout, laissez-vous guider !



**Nous nous occupons de tout  
Laissez nous vous guider**



# Sommaire

- Qui sommes-nous ?
- Pourquoi choisir la crèche ?
- Comment s'inscrire ?

## Étape 1 : La pré-inscription

- Les différents types d'accueil
- MAC ou Micro, que choisir ?
- Les tarifs

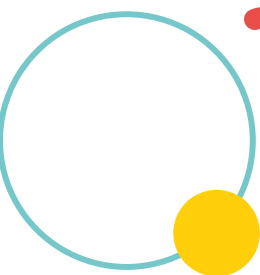


## Étape 2 : L'attribution de place

- Les critères d'attribution

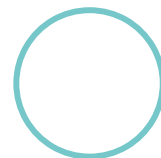
## Étape 3 : Confirmation de l'inscription

- L'accompagnement parentalité des Petits Chaperons Rouges





# Qui sommes-nous ?



Pionniers français des crèches privées et précurseurs des crèches écologiques, Les Petits Chaperons Rouges sont les spécialistes de l'accueil et l'éveil de l'enfant de 0 à 4 ans **depuis plus de 20 ans** !

Par notre expertise et nos équipes passionnées, nous contribuons **chaque jour, pas à pas, à l'éveil des générations.**



## Nos valeurs :



Puisque chaque famille est unique, nous construisons ensemble une **relation personnalisée**, fondée sur une communication transparente, notamment via notre application « Chaperons&Vous ». Une application en ligne qui vous permet de suivre la vie de votre enfant en crèche et d'accéder à un ensemble de services qui facilite votre quotidien.

La **confiance** est la base de notre relation parents et professionnels.

Pour s'éveiller sereinement, l'enfant a besoin d'être entouré de joie et de confiance. **97 % des parents sont convaincus que leur enfant est heureux à la crèche\*** ! Et parce que la petite enfance est un métier de grande exigence, nos équipes sont toutes diplômées, formées et à l'écoute de chaque famille.

Nous sommes présents partout en France pour être au plus près de vos besoins et faciliter votre quotidien.



Si vous souhaitez en savoir plus sur notre histoire, rendez-vous sur :

[www.lpcr.fr](http://www.lpcr.fr)



# Notre mission éducative

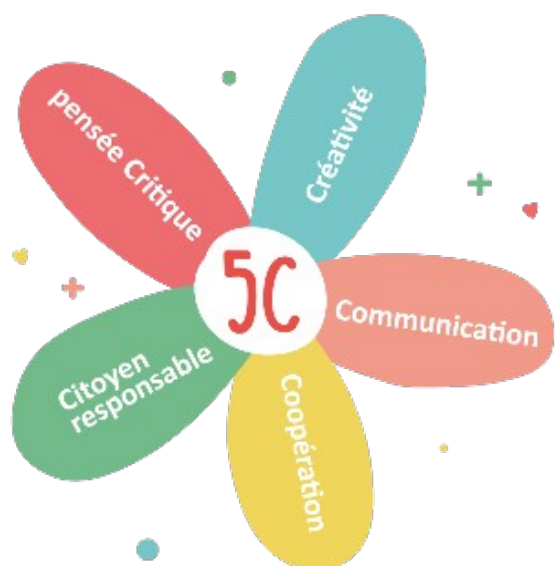
Chez Les Petits Chaperons Rouges, nous affirmons nos valeurs et nos principes pédagogiques par notre mission éducative : « **Offrir un environnement qui révèle le potentiel de chaque enfant et qui développe les compétences clés indispensables pour son avenir** ».

Le projet éducatif définit le socle commun à toutes nos structures d'accueil de jeunes enfants. Nos partis-pris pédagogiques, nos valeurs éducatives, nos engagements pour les enfants... Il nous permet de garantir la qualité de notre accompagnement ainsi qu'une cohérence éducative sur l'ensemble de nos établissements. Nous nous engageons pour garantir le bien-être des enfants.

## Éveiller les enfants aux compétences clés du 21<sup>e</sup> siècle

Nous nous appuyons sur les dernières avancées scientifiques dans nos pratiques professionnelles. Notre projet met en avant l'importance fondamentale des compétences, plus encore que les connaissances, sur la toute petite enfance.

Chaque enfant va ainsi cultiver, chaque jour au sein de nos crèches, les compétences clés qui lui seront indispensables toute sa vie :



- **la pensée Critique** : se découvrir, explorer, tester, comprendre, confronter ses idées...
- **la Créativité** : inventer, imaginer, expérimenter, créer, fabriquer...
- **la Coopération** : participer, collaborer, jouer ensemble, s'entraider...
- **la Communication** : échanger, partager avec l'autre de façon verbale ou gestuelle...
- **Agir en tant que Citoyen Responsable** : prendre sa place dans le monde, prendre soin, vivre ensemble.

Nous permettons ainsi à chaque enfant d'exprimer toutes ses potentialités à son rythme.

« **Nous savons que chaque enfant a tout en lui. Il suffit de lui donner les clefs pour les révéler. C'est ça l'effet Chaperons.** »



# Notre qualité d'accueil en crèche

## Notre démarche

Dès 2016, nos crèches se sont engagées dans une démarche de qualité de service. Elles sont auditées chaque année par un organisme indépendant pour garantir la qualité d'accueil dans nos crèches.

## Nos engagements pour une citoyenneté responsable

Les enfants accueillis dans nos crèches sont sensibilisés à l'écologie par la mise en place d'ateliers autour de la nature et des éco-gestes.

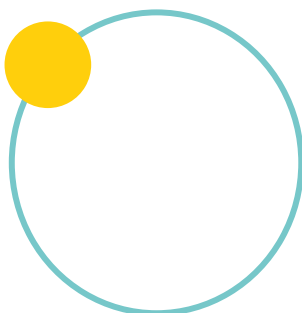
Chaque crèche dispose d'un référent santé et accueil inclusif. Depuis plus de 10 ans, nous bénéficions d'un groupe d'accueil des enfants en situation de handicap, formé et supervisé par l'association Une Souris Verte. Ce groupe composé de professionnels de nos crèches, expérimentés et formés par l'association, accompagne les équipes en crèche qui accueille des enfants en situation de handicap.



Nous avons également une **charte nationale d'accueil du jeune enfant** qui reprend l'ensemble de nos engagements en matière d'accueil de qualité, disponible dans nos crèches.

## Notre expertise

Nos professionnels sont tous diplômés et spécialistes de la petite enfance. Ils sont également formés et accompagnés en continu dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes (analyse de la pratique avec un psychologue, journée pédagogique, formation continue avec l'Académie Grandir...).





# Pourquoi choisir la crèche ?

Une crèche est un établissement de la petite enfance qui accueille les tout-petits dès 10 semaines et jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. **Plébiscitée par la grande majorité des parents**, la crèche est un véritable **lieu de sociabilisation** où chaque enfant s'éveille à son rythme dans un environnement sécurisé et adapté, encadré par des professionnels diplômés de la petite enfance.

## 8 raisons de privilégier la crèche



- Des **crèches proches de chez vous** pour votre confort et celui de votre enfant
  - Un **projet pédagogique exigeant** avec des ateliers diversifiés, adaptés à chaque âge **diversifiées** (espace motricité, salle de jeux d'eau, salle sensorielle, langage des signes...)
  - Une **amplitude horaire large**
  - Une **semaine d'adaptation personnalisée** suivant le rythme de votre enfant
  - Des équipes **diplômées**, passionnées et accompagnées par des **experts**
  - Une **alimentation** élaborée par des nutritionnistes et contrôlée
  - Un **environnement sécurisé et rassurant pour les enfants, réglementé** par l'Etat
  - Le mode de garde le moins coûteux (lait, repas et couches fournis)
- 
- Des **experts** (pédiatre, diététicienne, psychologue...) en appui des équipes pédagogiques et à la demande des parents
  - Un **accompagnement parentalité** au quotidien via :
    - Notre application Chaperons&vous
    - Notre blog
    - Nos réseaux sociaux
    - Notre newsletter et magazine





# Comment se préinscrire ?

Des **étapes simples et rapides**, nous vous expliquons tout !



## Effectuez votre demande de **préinscription**

Il vous faut dans un premier temps faire une demande de préinscription. Votre demande est ensuite traitée par notre service Familles, puis la décision est prise par la Commission d'attribution de votre entreprise. Dès qu'une place vous est attribuée, vous pouvez finaliser votre inscription avec l'aide de notre service Familles.

### Pour vous préinscrire, c'est simple !

Saisissez-vous de votre code entreprise MARIANNE et rendez-vous sur :

[www.lpcr.fr](http://www.lpcr.fr)

- 1** Allez dans la rubrique « S'inscrire en crèche », cliquez sur « Inscription à la crèche »
- 2** Cliquez sur « Oui, je dispose déjà d'un code » et saisissez votre code : MARIANNE (premières pages en français)
- 3** Créez votre compte et remplissez vos informations personnelles et votre rythme d'accueil...



Pour toute question, vous pouvez vous adresser à :

[familles@lpcr.fr](mailto:familles@lpcr.fr)

Téléphone : **01 41 40 81 79** ou **0 800 205 337** (numéro vert gratuit)  
Permanence du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30





# Les **précisions** du chaperon !

**Vous pouvez faire une demande tout au long de l'année, via le formulaire de préinscription. Elle sera traitée par notre service Familles. Votre enfant peut faire sa rentrée à tout moment dans l'année !**



**Choisissez la localisation qui vous convient le mieux :**

Proche de la maison, sur le trajet, proche du lieu de travail



# Mac ou micro, que choisir ?

Pour s'adapter au mieux à vos besoins et votre environnement, notre réseau est constitué de **micro-crèches** et de **crèches multi-accueils/MAC**.

**Quelques différences** existent entre une micro-crèche et une crèche multi accueil.

**La principale repose sur la capacité d'accueil**, soit le nombre d'enfants, qui n'est pas le même.

Également, la tarification est différente puisque en micro-crèche il s'agit d'un forfait prédéfini (en fonction du nombre de jours d'accueil).

Cependant, micro ou multi accueil, les parents reçoivent des aides de la CAF et peuvent bénéficier d'une déduction fiscale. En micro néanmoins, les familles doivent payer la totalité de la facture et reçoivent, a posteriori, le Complément de libre choix de mode de garde (CMG). Pour les multi-accueils, la CAF finance une partie de la facture en même temps que les parents. Nous vous expliquons tout en détail pour que vous puissiez choisir le type de crèche qui vous conviendra le mieux ! :)



## Les micro-crèches

Petite structure, la micro-crèche est rassurante. Elle accueille au maximum 12 enfants, de 2 mois et demi à la veille des 4 ans. Tous les enfants (bébés, moyens et grands) sont accueillis dans un espace de vie commun et évoluent ensemble. Les enfants grandissent dans une structure « à taille familiale ». Elle propose aux familles de l'accueil régulier et occasionnel. Comme le multi-accueil, elle prend intégralement en charge les enfants (repas, lait et couches).

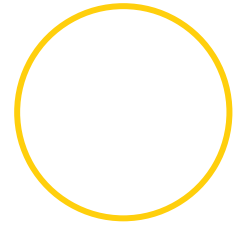


## Les multi-accueil

La crèche multi-accueil (MAC) est une structure qui accueille, en moyenne chez Les Petits Chaperons Rouges, entre 30 et 45 enfants, de 2 mois et demi à la veille des 4 ans. Elle est souvent composée de plusieurs sections : bébés, moyens, et grands. Elle propose aux familles de l'accueil régulier et occasionnel. Elle prend intégralement en charge les enfants (repas et couches notamment) comme la micro-crèche.



# Combien va me coûter ma place en crèche ?



Le coût d'une place en crèche chez Les Petits Chaperons Rouges est identique aux crèches municipales (MAC) dépend de votre quotient familial.



Retrouvez notre simulateur et calculez le coût de votre place en crèche :

[www.lpcr.fr/fr/tarifs-creche](http://www.lpcr.fr/fr/tarifs-creche)

N'oubliez pas de vous munir des informations suivantes :



Revenus de ménage  
annuels nets



Nombre d'enfants à  
charge



Nombre d'heures de  
garde par semaine

## Aides et déductions fiscales :

- En micro-crèche ou multi-accueil, vous recevez une aide de la CAF
- Le saviez-vous ? Si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans hors du domicile, comme en crèche par exemple, **vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt pour les frais de garde.**
- La réponse à toutes vos questions dans notre [FAQ](#)



# Précisions sur les tarifs

## La crèche multi-accueil : au même tarif que la crèche municipale !

La plupart du temps, pour réserver une place en **crèche multi-accueil**, il vous faut un réservataire : soit votre commune ou votre employeur. En **crèche privée**, vous payez le même prix que dans une crèche municipale ! Le calcul du prix d'une place se base sur le modèle de la Prestation de Service Unique (PSU). Cette tarification est encadrée et règlementée par la CAF qui définit un barème national et verse, en contrepartie, une aide financière à la crèche.

### Qui participe au financement d'une place en crèche ?

- ✓ La CAF grâce à l'aide financière versée directement à la crèche
- ✓ La commune ou **votre employeur**, dans le cas d'une crèche privée
- ✓ Vous, les parents (en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants à charge)



## Quel est le tarif d'une micro-crèche ?



Pour les **micro-crèches**, une tarification libre est appliquée : elle est établie sur un forfait, en fonction du nombre de jours d'accueil, au nombre de jours souhaités et au nombre d'enfants à charge.

À noter que la micro-crèche ne perçoit pas directement le financement de la CAF, contrairement aux multi-accueil. En revanche, vous percevez une **allocation mensuelle de la CAF (complément du mode de garde)** calculée selon vos ressources, l'âge de votre enfant, le nombre d'enfants accueillis et le nombre de jours d'accueil de votre ou de vos enfants au cours du mois.

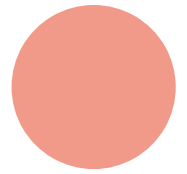
Si votre enfant est gardé au moins 16 heures dans le mois, vous pouvez bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) versé par la CAF. Le site de la Caf précise les conditions d'attribution ainsi que le montant du complément du mode de garde.

En règle générale, si votre entreprise réserve une place dans une micro-crèche pour vous, vous bénéficiez d'un tarif plus avantageux. Une famille sans entreprise réservataire paiera en plus 150 à 190 € mensuels.





# Précisions sur les tarifs



## Quelle aide de la CAF pour la crèche ?

Que vous soyez accueilli en **crèche multi-accueil** ou en **micro-crèche**, la CAF participe au financement de votre mode de garde :

- Soit en versant directement une allocation à votre crèche multi-accueil (selon le modèle de la Prestation de Service Unique PSU)
- Soit directement à vous-même si votre enfant est accueilli en micro-crèche (dans le cadre du Complément de libre choix du mode de garde (CMG), une allocation calculée en fonction de vos revenus et qui compense le coût de la crèche).

En participant au financement de votre place en crèche, la CAF établit également le tarif pour les parents, en application d'un barème national.

## Le crédit d'impôt réduit le coût de votre place en crèche

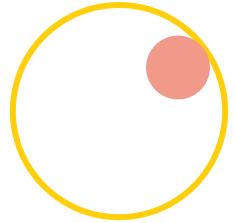
En plus des aides financières de la CAF, la crèche ouvre droit à un crédit d'impôt. Jusqu'à 50 % des dépenses liées à la crèche sont remboursées aux familles : de quoi réduire encore le coût de votre place en crèche.

A noter : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le plafond des dépenses liées à la crèche est revu à la hausse. Il est désormais de 3 500 € par an et par enfant (en 2022, il était de 2300 €). Le crédit d'impôt est donc porté à 1750 € maximum par an.





# L'attribution de place



## Traitement des demandes par Les Petits Chaperons Rouges

Nous réceptionnons les dossiers, les analysons et les classons par ordre de priorité sur la base de critères d'attribution objectifs prédéfinis par votre entreprise.



## Commission d'attribution

Sur la base des listes préparées par notre service Familles et des critères d'attribution, les bénéficiaires seront définis.

## Réponses aux parents-collaborateurs

Dès la commission d'attribution effectuée avec votre employeur, nous recherchons les disponibilités au sein de notre réseau de crèches. Le service Familles vous contacte pour finaliser votre inscription.



La précision  
du chaperon



Dans les rares cas de refus par votre entreprise n'oubliez pas que **vous avez accès à la garde occasionnelle dans l'ensemble de notre réseau de crèches. Ce service est disponible pour tous les collaborateurs !**



# Quels sont les critères d'attribution ?

**Les critères d'attribution sont décidés par votre entreprise afin de prioriser les préinscriptions**

## Quelques exemples de critères potentiels :

- Critères familiaux (composition de la famille, situation de handicap, perte subite du mode de garde...)
- Critères propres à l'entreprise (mutation...)

La précision du chaperon



Pour cela, il est important de bien compléter votre dossier lors de la pré-inscription.  
Des pièces justificatives peuvent vous être demandées

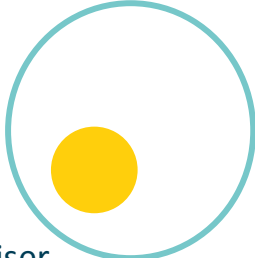


# Confirmation de l'inscription



## ÉTAPE 3

Une fois l'**attribution** de place en crèche **confirmée** par votre entreprise, le service Familles vous recontacte dans les plus brefs délais.

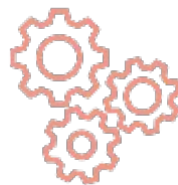


Le service Familles vous envoie toutes les indications à suivre pour finaliser votre attribution de place en crèche. Ainsi que les documents suivants :



### Le formulaire de confirmation

Ce document fixe les règles d'accès et de maintien de votre place en crèche en tant que salarié. Le formulaire est à renvoyer, compléter et signer dans un délai de 10 jours ouvrés.



### Le Règlement de fonctionnement

Il définit le fonctionnement de la crèche et les règles d'utilisation du service par la famille. Il est signé à la crèche lors du rendez-vous d'admission.



### Le contrat

Ce document fixe les jours et les horaires d'accueil de votre enfant, afin de définir le montant de la facturation mensuelle.



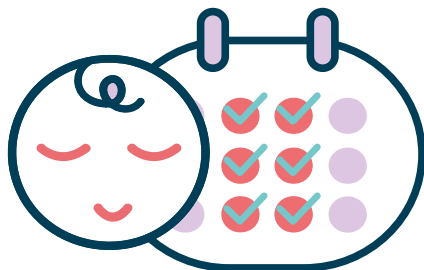
La précision du chaperon

Le règlement de fonctionnement ainsi que le contrat seront à signer en crèche lors de votre période de familiarisation.





## 2 rythmes d'accueil en crèche possibles

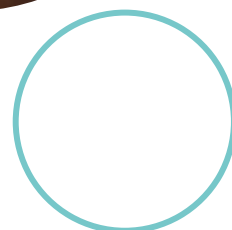


### L'accueil régulier

Lorsque vos besoins sont connus à l'avance et sont récurrents, nos équipes vous accueillent, vous et votre enfant, sur un rythme défini en amont ! C'est votre mode de garde principal, en micro-crèche ou en multi-accueil !

### L'accueil occasionnel ou d'urgence

Vacances scolaires ou mercredis ? Nounous absente ? Nous vous dépannons ! Nos équipes vous accueillent une ou plusieurs fois par semaine, sur une durée déterminée.





# L'accueil régulier

## COMMENT FONCTIONNE LA CAMPAGNE D'ATTRIBUTION

Le nombre de places en crèche en accueil régulier étant limité, votre entreprise a choisi de lancer une campagne qui permettra d'attribuer aux salariés les places de manière équitable selon certains critères d'attribution prioritaires (cités page 15).



## SUIVI DE VOTRE DEMANDE

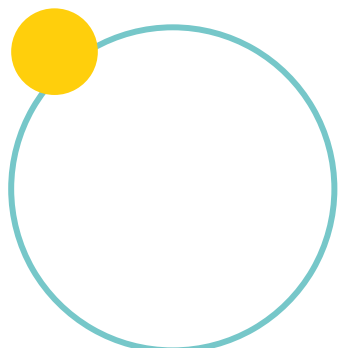
Quelle que soit l'issue de votre demande, vous recevrez toujours une réponse :

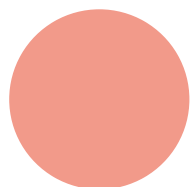
- **Si vous êtes attributaire**

Nous vous inviterons alors par mail à sélectionner les crèches de votre choix via notre plateforme en ligne en vous communiquant le mode opératoire à suivre.

- **Si vous êtes en liste d'attente**

Le nombre de places réservées par votre entreprise est atteint et votre dossier est placé en liste d'attente. Il est toutefois possible que cette situation évolue (désistement ou évolution du nombre de places) nous vous informerons par mail le cas échéant et gardons en mémoire votre demande.





# L'accueil occasionnel ou d'urgence

## COMMENT FONCTIONNE L'ACCUEIL OCCASIONNEL OU D'URGENCE

Les demandes sont traitées par nos services du lundi au vendredi de 9h à 18h. Toute demande pour le jour même doit nous parvenir avant 10h.

1

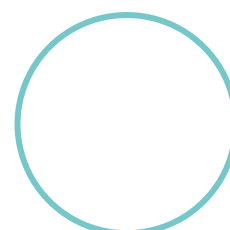
Dès qu'une crèche de votre sélection accepte votre demande d'accueil d'urgence ou d'accueil occasionnel, vous recevez une confirmation par mail. Pour accepter cette proposition, vous cliquez sur le lien de validation que contient le mail. **Attention:** cette validation est nécessaire à la mise en place du service.

Pour vous assurer une réponse rapide, nos conseillers peuvent interroger les crèches sur leurs disponibilités directement par téléphone. Aussi, il est important de classer votre sélection de crèches par ordre de préférence afin que vos crèches prioritaires soient contactées les premières.

Si, parmi votre sélection de crèches, aucune n'est en mesure d'accueillir votre enfant, un conseiller du service familles vous contactera pour vous aider à trouver une autre solution

2

Une fois votre validation reçue, la directrice de la crèche vous contacte par téléphone pour valider l'inscription de votre enfant et organiser son accueil à la crèche.





# Les activités dans nos crèches





# Notre accompagnement parentalité

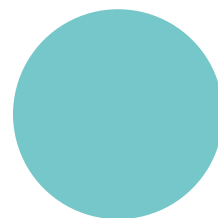
Au sein de nos structures, **nous accueillons tous les enfants avec leur individualité**, leur personnalité et leurs particularités. Pour veiller au bien-être de chaque enfant, nous avons à cœur de nouer une relation personnalisée et de confiance avec chaque famille en favorisant les échanges et en vous impliquant au maximum dans la vie de la crèche dans une démarche de **coéducation** et de coopération.



## Une relation de confiance et de proximité avec chaque famille grâce à :

- Une période de **familiarisation**, pour faire connaissance tout en douceur
- La possibilité de poursuivre **l'allaitement maternel**
- Des **transmissions** quotidiennes, point d'ancrage d'un accueil individualisé
- Des **temps de rencontre** : réunions collectives, rencontres à thèmes, rendez-vous individuels, temps festifs, ateliers parents-enfants etc.
- Une charte de **Co-éducation** (disponible à la crèche)
- Des **enquêtes de satisfaction**
- Des parents relais
- L' **application** Chaperons&vous, véritable fenêtre ouverte sur la crèche !
- Des **conseils parentalité** auprès de nos équipes spécialistes de la petite enfance et sur notre blog !

# Renseignements et préinscriptions



[www.lpcr.fr](http://www.lpcr.fr)

**Contact : [familles@lpcr.fr](mailto:familles@lpcr.fr)**

**Téléphone : 01 41 40 81 79**

Permanence du lundi au vendredi de  
09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

En savoir plus

